

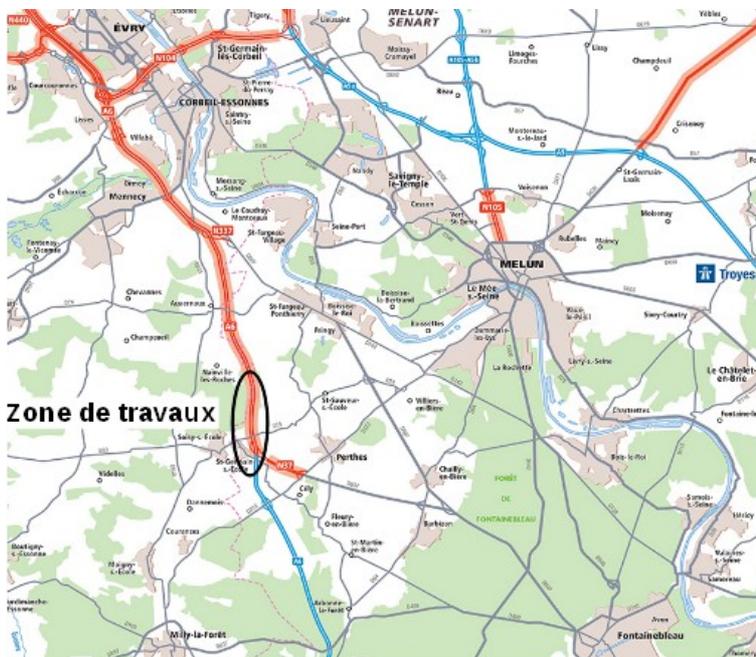
Créteil, le 20 août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Travaux de régénération de chaussées entre Nainville-les-Roches et Saint-Germain-sur-École Circulation réduite à 1 voie dans chaque sens les nuits du 24 au 28 août 2015

Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, l'état des chaussées en dalles de béton de l'autoroute A6 au Sud d'Évry entre la RN104 et la RN37 (au Nord du péage de Fleury), impacte les conditions de sécurité et de confort des usagers et génère des nuisances sonores pour les riverains.

Pour la rénovation de ces chaussées, il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le coût total de la rénovation de ces chaussées est de 52 M€ entièrement pris en charge par l'État.



Les chaussées de la dernière section à traiter, entre Nainville-les-Roches et Saint-Germain-sur-École, sont en cours de rénovation.

CONTACT PRESSE :
Robin LEROY
Tél. 01 46 76 87 80

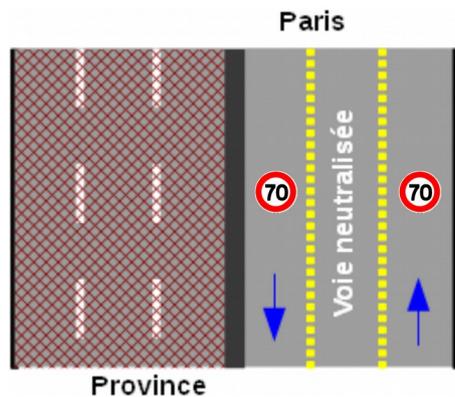
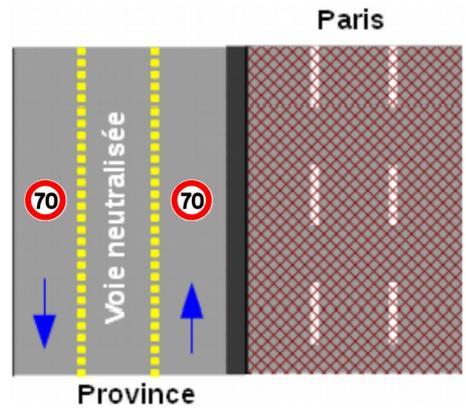
Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

Les travaux débutés en mars 2015 ont permis de réaliser de nouvelles glissières de sécurité en béton séparant les chaussées de chaque sens et d'adapter divers équipements de la route. Du 08 juin 2015 au 10 juillet 2015, les travaux ont permis le remplacement de la chaussée du sens Paris > province. Du 10 juillet 2015 au 17 août 2015, les travaux concernaient le remplacement de la chaussée du sens province-Paris. La dépose des glissières béton temporaires en place sur la chaussée du sens Paris > province est en cours.

L'achèvement des couches de roulement pour finir les chaussées va se dérouler du 24 au 28 août 2015. Pour la sécurité des usagers et des intervenants pendant ces travaux, la chaussée à traiter doit être totalement libérée de toute circulation. Cette disposition ne peut être mise en œuvre que de nuit en semaine.

Aussi, **chaque nuit de 21h00 à 05h00, du lundi 24 août soir au vendredi 26 août matin :**

- la circulation du sens province > Paris ou celle du sens Paris > province de l'autoroute A6 est basculée sur la chaussée opposée où **les usagers circulent sur une voie par sens** ;
- la vitesse maximale autorisée est alors fixée à **70 km/h** sauf dans les zones de basculement d'une chaussée à l'autre où elle est fixée à 50 km/h. Les dépassements sont interdits.



C'est la circulation du sens province > Paris qui sera basculée lors des nuits de début de semaine puis celle du sens Paris > province qui sera basculée lors des nuits de fin de semaine.

Cette organisation de la circulation peut générer un allongement des temps de parcours, notamment en début de soirée.

De jour (de 05h00 à 21h00) pendant la période du 24 au 28 août 2015, les usagers circulent sur les 3 voies dans chaque sens, et la vitesse maximale autorisée est de 110km/h.

Pour éviter cette zone, les usagers peuvent emprunter préférentiellement (voir plan schématique ci-après) :

- pour le sens Paris > province : la RN104 (Francilienne), l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province > Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.

Les dernières finitions pour l'achèvement du programme de régénération des chaussées de l'autoroute A6 (glissières de sécurité, marquage horizontal) se dérouleront en septembre 2015, sans impact significatif sur les conditions de circulation des usagers.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Avant de partir, les usagers peuvent consulter www.sytadin.fr. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytadin).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

